Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_31_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°4
(2026/4/31) – CONSTITUTION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTION DES MEMBRES
RAPPORTEUR : ANNE GALLO-KERLEAU

Conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Maire est président de droit. A l'occasion de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_31_D-DE

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-22,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1er : **DECIDE, de créer CINQ commissions** qui seront composées chacune, outre Madame le Maire, Présidente de droit, de 9 membres :

1 - Commission « Action économique et commerciale, tourisme, agriculture, communication, événementiel et participation citoyenne »

2 – Commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »

3 - Commission « Solidarités, enfance, jeunesse et éducation »

4 - Commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie, transitions, mobilités et tranquillité publique »

5 - Commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »

Article 2 : **DECIDE** d'arrêter la composition desdites commissions de la manière suivante :

- La majorité : 7 membres
- La minorité : 2 membres

Article 3 : **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions

1 - Commission « Action économique et commerciale, tourisme, agriculture, communication, événementiel et participation citoyenne »

1. Yannick CADIOU
2. Ronan DANIEL
3. Mireille SEILLER
4. Erwan CALLOCH
5. Agnès LE CORRE
6. Julien FORTIN
7. Laure-Anne BURBAN
8. Hélène DESPREZ
9. Ronan LE SANT

2 – Commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »

1. Hervé BROCHERIEU
2. Thierry EVENO
3. Louisa HEDDADJ
4. Laurent LE MAUX
5. Yannick SCANFF

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_31_D-DE

6. Agnès LE CORRE
7. Justine DESSEAUX
8. Colette BULEON-GUILLE
9. Philippe CLERC

3 - Commission « Solidarités, enfance, jeunesse et éducation »

1. Stéphanie LE TALLEC
2. Marie-Claire TASTARD-JUBIN
3. Sandrine PICARD-JAECKERT
4. Laure-Anne BURBAN
5. Fanny SAFFRAY-MEDIGUE
6. Alice BOURET
7. Eliott MAILLARD
8. Patricia BOUCHOUX
9. Tristan AR FLOC'H

4 - Commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie, transitions, mobilités et tranquillité publique »

1. Jean-Marc TUSSEAU
2. Julie MAGDELAINE LE TAILLY
3. Christophe BELLON
4. Yannick SCANFF
5. André BELLEGUIC
6. Julien FORTIN
7. Justine DESSEAUX
8. Tugdual GOALLO
9. Philippe CLERC

5 - Commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »

1. Sébastien LE BRUN
2. Morgane LE ROUX
3. Sandrine PICARD-JAECKERT
4. Erwan CALLOCH
5. Mireille SEILLER
6. Louisa HEDDADJ
7. Thierry EVENO
8. Tugdual GOALLO
9. Tristan AR FLOC'H

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_31_D-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 8 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVE
56890